

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02967

Numéro SIREN : 491 891 560

Nom ou dénomination : AQUITAINE SERVICE PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 33782

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2019 } (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	2 434	2 434			292	0,07
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	723	513	209	0,05	570	0,14
Fonds commercial	10 000		10 000	2,19	10 000	2,47
Installations techniques, matériel & outillage industriels	12 840	7 067	5 773	1,26	3 934	0,97
Autres immobilisations corporelles	51 419	37 567	13 853	3,03	12 423	3,07
Autres Participations	22		22	0,00	22	0,01
Autres immobilisations financières	9 622		9 622	2,11	3 022	0,75
TOTAL (I)	87 060	47 581	39 479	8,65	30 262	7,48
Actif circulant						
En cours de production de biens	8 173		8 173	1,79		
Marchandises	47 836		47 836	10,48	49 636	12,27
Avances & acomptes versés sur commandes	228		228	0,05		
Clients et comptes rattachés	44 464		44 464	9,74	62 366	15,42
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	6 724		6 724	1,47	2 374	0,59
. Etat, impôts sur les bénéfices	4 462		4 462	0,98	24 360	6,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 537		8 537	1,87	11 959	2,96
. Autres	134 803		134 803	29,53	121 907	30,14
Disponibilités	155 652		155 652	34,10	96 334	23,82
Charges constatées d'avance	6 147		6 147	1,35	5 214	1,29
TOTAL (II)	417 026		417 026	91,35	374 148	92,52
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	504 086	47 581	456 505	100,00	404 411	100,00

4
Certifié conforme à l'original
P/He

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	30/06/2019 (12 mois)		30/06/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	1,64	7 500	1,85
Réserve légale	750	0,16	750	0,19
Autres réserves	208 927	45,77	163 086	40,33
Résultat de l'exercice	51 097	11,19	45 842	11,34
	TOTAL(I)	268 274	58,77	217 177
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
. Emprunts	7 515	1,65	8 869	2,19
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 927	29,34	134 817	33,34
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	7 773	1,70		
. Organismes sociaux	16 056	3,52	17 595	4,35
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 163	0,91	7 416	1,83
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 596	0,57	3 017	0,75
Autres dettes	16 200	3,55	15 519	3,84
	TOTAL(IV)	188 231	41,23	187 233
	TOTAL PASSIF (I à V)	456 505	100,00	404 411
				100,00

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	364 639		364 639	50,25	395 947	53,80	-31 308	-7,90	
Production vendue services	360 953		360 953	49,75	339 994	46,20	20 959	6,16	
Chiffres d'Affaires Nets	725 592		725 592	100,00	735 941	100,00	-10 349	-1,40	
Production stockée			8 173	1,13			8 173	N/S	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					1 190	0,16	-1 190	-100,00	
Autres produits			187	0,03	54	0,01	133	246,30	
Total des produits d'exploitation (I)			733 952	101,15	737 185	100,17	-3 233	-0,43	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			233 150	32,13	258 637	35,14	-25 487	-9,84	
Variation de stock (marchandises)			1 800	0,25	766	0,10	1 034	134,99	
Autres achats et charges externes			219 786	30,29	189 926	25,81	29 860	15,72	
Impôts, taxes et versements assimilés			4 670	0,64	7 747	1,05	-3 077	-39,71	
Salaires et traitements			135 486	18,67	144 777	19,67	-9 291	-6,41	
Charges sociales			70 667	9,74	74 715	10,15	-4 048	-5,41	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 655	0,92	7 805	1,06	-1 150	-14,72	
Autres charges			40	0,01	113	0,02	-73	-64,59	
Total des charges d'exploitation (II)			672 254	92,65	684 486	93,01	-12 232	-1,78	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			61 698	8,50	52 699	7,16	8 999	17,08	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Produits financiers de participations			1 014	0,14	352	0,05	662	188,07	
Total des produits financiers (V)			1 014	0,14	352	0,05	662	188,07	
Intérêts et charges assimilées			62	0,01	65	0,01	-3	-4,61	
Total des charges financières (VI)			62	0,01	65	0,01	-3	-4,61	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			952	0,13	287	0,04	665	231,71	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			62 650	8,63	52 986	7,20	9 664	18,24	
Total des produits exceptionnels (VII)									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			95	0,01	390	0,05	-295	-75,63	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			152	0,02			152	N/S	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			247	0,03	390	0,05	-143	-36,66	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-247	-0,02	-390	-0,04	143	36,67	
Impôts sur les bénéfices (X)			11 306	1,56	6 754	0,92	4 552	67,40	
Total des Produits (I+III+V+VII)			734 966	101,29	737 537	100,22	-2 571	-0,34	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			683 869	94,25	691 696	93,99	-7 827	-1,12	
RÉSULTAT NET			51 097	7,04	45 842	6,23	5 255	11,46	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail immobilier			12 767	1,76	12 767	1,73		0,00	

AQUITAINE SERVICE PLUS

S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 37 AVENUE DE GRADIGNAN
33850 LEOGNAN

R.C.S. : 491 891 560 BORDEAUX

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 30/06/2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30/06/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **725 592,25** Euros contre **735 941,38** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations d'entretien et réparation de système de climatisation et chauffage.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **672 253,93** Euros pour l'exercice, contre **684 486,08** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **219 786,08** Euros au 30/06/2019 contre **189 925,84** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **4 670,47** Euros au 30/06/2019 contre **7 747,14** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **135 485,81** Euros au 30/06/2019 contre **144 776,64** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **70 666,83** Euros au 30/06/2019 et **74 715,38** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 654,91** Euros au 30/06/2019 contre **7 805,14** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **951,78** Euros, contre **286,66** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-247,26** Euros au 30/06/2019, contre **-390,33** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **51 097,00** Euros contre un bénéfice de **45 841,62** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.



EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Relativement satisfait de notre résultat nous allons poursuivre nos efforts pour maintenir notre chiffre d'affaires tout en restant vigilants aux règlements de nos clients.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **87 060,09** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **47 580,97** Euros, soit un montant net de **39 479,12** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **30 262,37** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **56 008,98** Euros, contre **49 635,87** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **354 870,31** Euros, contre **319 298,99** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **268 274,31** Euros, contre **217 177,31** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **188 231,10** Euros contre **187 233,42** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **733 952,41** Euros au 30/06/2019, contre **737 185,37** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **129 689,19** Euros, soit **35,57 %** pour l'exercice clos le 30/06/2019, contre **136 544,49** Euros, soit **34,49 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **61 698,48** Euros, contre **52 699,29** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **30/06/2019** fait ressortir un **bénéfice** de **51 097,00** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de **51 097,00** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2016	62 675		
30/06/2017	Néant		
30/06/2018	Néant		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable

ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018

En K euros	Dettes non échues			Dettes échues
	moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	
	Au 30/06/2018	Au 30/06/2018	Au 30/06/2018	Au 30/06/2018
Total des dettes fournisseurs	28 810.09	1 973.44	6 683.99	37 467.52

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2019

En K euros	Dettes non échues			Dettes échues
	moins de 30 jours	de 30 à 90 jours	plus de 90 jours	
	Au 30/06/2019	Au 30/06/2019	Au 30/06/2019	Au 30/06/2019
Total des dettes fournisseurs	13 949.97	3 915.05	3 367.23	21 232.25

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

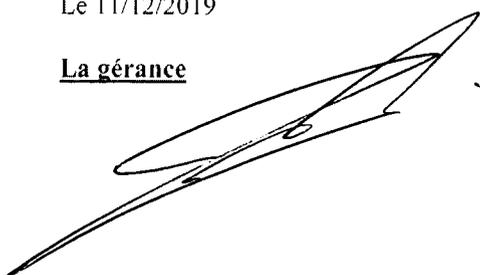
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LEOGNAN
Le 11/12/2019

La gérance



AQUITAINE SERVICE PLUS

S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 37 AVENUE DE GRADIGNAN
33850 LEOGNAN

R.C.S. : 491 891 560 BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18/12/2019

Le 18/12/2019,
à 14 heures,

Monsieur James RECHOU, agissant tant en sa qualité de gérant de la société qu'en sa qualité de représentant légal de la SARL SDL, propriétaire des 500 parts sociales composant le capital de la société SARL AQUITAINE SERVICE PLUS, préside la séance en qualité de Gérant. Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019 lesquels font apparaître un bénéfice de **51 097,00** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **30/06/2019** faisant ressortir un bénéfice de **51 097,00** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **51 097,00** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 51 097,00 Euros portant ainsi le solde dudit compte à 260 024.31 Euros après affectation.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
30/06/2016	62 675		
30/06/2017	Néant		
30/06/2018	Néant		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

RS

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre la société SDL LA BREDE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

Résolution n° 5

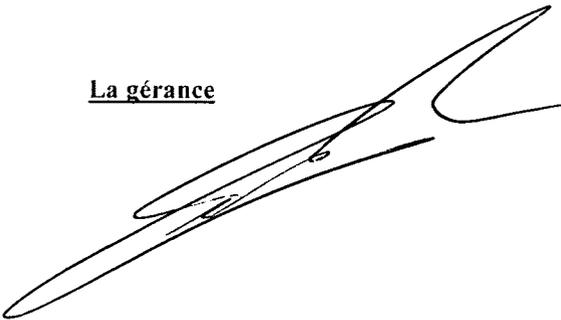
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.